Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : **AXE EXPERTISE SA** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 10 Avenue de la Poulasse 84000 AVIGNON — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 3 9 1 0 1 9 2 0 5 0 0 0 5 6 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	19 939	AG 19 939		
	Fonds commercial	AH	983 703	AI	983 703	983 703
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	202 245	AQ 163 054	39 191	59 732
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	188 144	AU 145 200	42 944	44 836
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	10 500	AW	10 500	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	497 595	CT	497 595	499 929
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	1 230	BI	1 230	1 230
	TOTAL (II)	BJ	**1 903 356**	BK **328 193**	**1 575 164**	**1 589 430**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	613 208	BY 87 760	525 449	529 499
	Autres créances (3)	BZ	97 892	CA	97 892	80 008
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	8 053	CE	8 053	8 053
	Disponibilités	CF	240 557	CG	240 557	277 284
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	1 788	CI	1 788	8 899
	TOTAL (III)	CJ	**961 498**	CK **87 760**	**873 738**	**903 742**
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**2 864 854**	1A **415 952**	**2 448 902**	**2 493 172**

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 1 230 — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise : **AXE EXPERTISE SA** — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 350 000)	DA	350 000	350 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	35 000	35 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	229 687	277 402
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**401 035**	**358 884**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**1 015 721**	**1 021 287**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	100 000	50 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	**100 000**	**50 000**
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	224 650	325 580
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	123 207	108 371
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	314 057	290 361
	Dettes fiscales et sociales	DY	433 443	445 710
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	24 292	46 309
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	213 532	205 555
	TOTAL (IV)	EC	**1 333 181**	**1 421 885**
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**2 448 902**	**2 493 172**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
(2)	Dont : Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	Dont : Ecart de réévaluation libre	ID		
	Dont : Réserve de réévaluation (1976)	IE		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 202 807	1 201 963
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 448 902** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 298 315** euros et un total **charges** de **2 897 280** euros,dégageant ainsi un résultat de **401 035** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires,
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.
Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.
Les Titres de participation n'ont pas fait l'objet de dépréciation

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables, une provision a été enregistrée pour couvrir le risque de créances en retard non recouvrées.
Les valeurs mobilères ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	1 003 642					1 003 642
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**1 003 642**					**1 003 642**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement	202 245					202 245
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	8 300					8 300
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	169 094		6 266		20 517	154 844
	Emballages récupérables et divers	19 800		25 000		19 800	25 000
	Immobilisations corporelles en cours			10 500			10 500
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**399 439**		**41 766**		**40 317**	**400 889**
FINANCIERES	Participations	499 929				2 333	497 595
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	1 230					1 230
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**501 159**				**2 333**	**498 825**
	TOTAL	**1 904 240**		**41 766**		**42 650**	**1 903 356**

Amortissements

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			19 939			19 939
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			**19 939**			**19 939**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement			142 513	20 541		163 054
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			3 927	2 767		6 694
	Matériel de bureau, mobilier			148 431	10 591	20 517	138 506
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**294 872**	**33 899**	**20 517**	**308 254**
	TOTAL			**314 810**	**33 899**	**20 517**	**328 193**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	50 000	50 000		100 000
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**50 000**	**50 000**		**100 000**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	175 419	29 366	117 026	87 760
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**175 419**	**29 366**	**117 026**	**87 760**
	TOTAL GENERAL	**225 419**	**79 366**	**117 026**	**187 760**

Dont dotations et reprises	- d'exploitation	29 366	117 026
	- financières		
	- exceptionnelles	50 000	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 230	1 230	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	613 208	613 208	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	71 372	71 372	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	15 000	15 000	
	Débiteurs divers	11 520	11 520	
	Charges constatées d'avance	1 788	1 788	
	TOTAL DES CREANCES	**714 118**	**714 118**	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	224 650	94 276	130 374	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	314 057	314 057		
	Personnel et comptes rattachés	158 356	158 356		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	139 114	139 114		
	Impôts sur les bénéfices	17 630	17 630		
	Taxes sur la valeur ajoutée	118 343	118 343		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	123 207	123 207		
	Autres dettes	24 292	24 292		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	213 532	213 532		
	TOTAL DES DETTES	**1 333 181**	**1 202 807**	**130 374**	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	100 930			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Fonds Commercial

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL		

Création.

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		**14 400**
Autres créances clients		**14 400**
Factures à établir	*14 400*	

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		**530 673**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**65 998**
Prêt CRCA 10/27	*65 998*	
Emprunts et dettes financières divers		**16 800**
CC Lindty	*16 800*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**222 000**
Fournisseurs non parvenus	*6 000*	
Prov Honoraires	*216 000*	
Dettes fiscales et sociales		**220 598**
Prov Congés à payer	*78 356*	
Prov salaires	*80 000*	
Charges/congés payés	*30 243*	
Prov Charg sur congés & sal.	*32 000*	
Autres dettes		**5 277**
Charges à payer	*5 277*	

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		1 788	213 532
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		**1 788**	**213 532**

Concernant les produits, il s'agit de la facturation d'avance pour les travaux effectués sur l'exercice.

Capital social

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	2 200,00	159,0909	350 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**2 200,00**	**159,0909**	**350 000,00**

Suivant AGE en date du 28 Mai 2008

Augmentation de capital par apport en nature de Aymard E.C. de 625 parts de la Sarl AXE-IFAC rémunéré 20.084 € au moyen de la création de 212 actions soit un capital aprés l'opération de 200.084 euros.
Augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission et des autres réserves soit un capital aprés l'opération de 350.000 euros.

Crédit-Bail

Etat exprimé en **euros**		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
VALEUR D'ORIGINE						
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs					
	Redevances Exercice					
	TOTAL					
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

NEANT

Aucun contrat de Crédit Bail.

Engagements financiers

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus Néants			
Avals, cautions et garanties Néants			
Engagements de crédit-bail Néants			
Engagements en pensions, retraite et assimilés Compte tenu de la moyenne d'âge de notre effectif, non significatif. Pas d'accord d'entreprise sur ce point, application des dispsoition de la convention collective.			
Autres engagements Néants			
Total des engagements financiers (1)			
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

SA AXE EXPERTISE

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 364 583,36 euros
Siège social : 10 AVENUE DE LA POULASSE
LES NAIADES CS 90141
84000 AVIGNON
391 019 205 RCS AVIGNON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 401 035,00 euros de la manière suivante :

• Bénéfice de l'exercice	401 035,00 euros
⇨ A titre de dividendes aux actionnaires Soit environ 168,18 euros par action	370 000,00 euros
• Le solde	31 035,00 euros

⇨ En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 260 722,00 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seront de 645 722,00 euros.

Il est précisé que :
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 15 304,55 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 354 695,45 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué **au plus tard le 30 septembre 2026.**

L'Assemblée Générale prend acte que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice Clos le :	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres Revenus distribués	
31 décembre 2024	15 304,55 euros	NEANT	354 695,45 euros
31 décembre 2023	7 639,00 euros	NEANT	303 901,00 euros
31 décembre 2022	250,00 euros	NEANT	179 750,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président du
Conseil d'Administration
Jérôme RANOCCHI